



Droit de préemption de l'ancien locataire

Par **lourdelet**, le **12/02/2009** à **00:22**

Ma question concerne le droit de préemption d'un locataire sur une habitation. J' étais il y a quelques jours le nouvel acquéreur d'un appartement dont j'ai signé la promesse de vente auprès d'une agence immobilière il y a maintenant plus de 3 mois et, je devais signer le 6/02/09. Or, la veille au soir, mon notaire m'informe que l'on ne pourra pas signer le lendemain car, il n'a pas eu de droit de préemption de la part d' un ancien locataire que le propriétaire aurait congédié pour cause de vente de cette appartement. Ce propriétaire aurait fait signer un desistement de la part de ce locataire mais, à un prix supérieur au mien. Le problème est que maintenant ce locataire semble intéressé pour l'acheter. Que puis je faire? j'avais prévu d'emmenager il y a maintenant une semaine et, on me dit que le notaire viens de lui envoyer un recommandé et, que le locataire a un mois pour répondre. Qui puis je attaquer si le locataire achète ou non cette appartement? Merci d'avance.